

Réunion du Conseil Municipal

Du 29 mai 2021 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf mai à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 20 mai 2021, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Gaëtan CHASSANY, Cécile MONTEIL

Absent excusé : Mickaël COMBES

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Travaux AEP village de Lachamp : choix de l'entreprise
- Gestion du camping : emploi saisonnier
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Adhésion au groupement d'achat d'énergies piloté par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal
- Enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de basalte par la Société AMM Macary Hugon sur la commune de Val d'Arcomie : avis sur cette demande
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : débat
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu des deux dernières séances.

Le conseil approuve le compte rendu des deux séances précédentes.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Travaux AEP village de Lachamp : choix de l'entreprise

Résultat de la consultation d'entreprises pour les travaux d'adduction en eau potable du village de Lachamp.

ENTREPRISES CONSULTEES	MONTANT DE L'OFFRE HT	MONTANT DE L'OFFRE TTC
SARL AMM MACARY-HUGON	26 574.32	31 889.18
Entreprise ROGER MARTIN	27 117.00	32 540.40
Entreprise CASTEL	29 060.00	34 872.00

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le devis de la SARL AMM MACARY-HUGON, entreprise la mieux disante retenue par la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de la SARL AMM MACARY-HUGON.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Gestion du camping : emploi saisonnier**

Le maire fait savoir qu'en raison de l'ouverture du camping municipal, il y aurait lieu de trouver une solution pour sa gestion pour les mois de juillet et août.

Il demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à créer un emploi saisonnier pour cette période
- de préciser la durée hebdomadaire de l'emploi
- de décider de la rémunération
- de l'habiliter à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi

Le conseil municipal :

- *Décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2^e classe, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2021,*
- *Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 4 heures 30,*
- *Décide que la rémunération sera calculée sur la base de l'Indice Majoré 325, Indice Brut 347,*
- *Habilite le maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Renouvellement ligne de trésorerie**

Le maire fait savoir qu'afin de palier à un manque de trésorerie ponctuel, il serait souhaitable de renouveler la ligne de trésorerie.

Il présente les propositions financières faites par le crédit agricole et la caisse d'épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 50 000 €.

Il demande au conseil municipal :

- *De l'autoriser à mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie*
- *De choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera ouverte la ligne de trésorerie*
- *De l'autoriser à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu.*

Le conseil municipal autorise le maire à mettre en place une ligne de trésorerie, choisit la Caisse d'Epargne et autorise le maire à signer le contrat.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Adhésion au groupement d'achat d'énergies piloté par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal**

Le maire donne lecture du courrier du SDE, qui propose à la commune d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité afin de palier à la disparition des tarifs règlementés de vente d'électricité et ainsi permettre à la municipalité d'obtenir des tarifs préférentiels.

Le conseil décide d'adhérer au groupement d'achat d'énergies piloté par le SDE du Cantal.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de basalte par la Société AMM Macary Hugon sur la commune de Val d'Arcomie : avis sur cette demande**

Le maire présente au conseil municipal le dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière de basalte par la Société AMM Macary Hugon sur la commune de Val d'Arcomie.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour l'autorisation d'exploiter une carrière de basalte par la Société AMM Macary Hugon sur la commune de Val d'Arcomie.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : débat**

Le maire rappelle que l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme indique que dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, un débat sur les orientations générales du PADD doit se tenir dans chaque conseil municipal.

Le conseil visionne la vidéo réalisée par Saint-Flour Communauté et le maire présente le document qui a été envoyé aux conseillers municipaux et ouvre le débat.

Le conseil suite à la tenue de ce débat demande que soit permis la création de bassins de rétention d'eau pour l'irrigation.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Affaires diverses**

- Il est décidé de mettre deux panneaux « attention aux enfants » dans le village de la Brugère.
- Il est prévu de refaire les coupes d'eau dans le chemin sous le camping.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,
(Absent excusé)

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,

Cécile MONTEIL